

Chers futurs élèves de Seconde Bac Professionnel SAPAT

Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires

Afin de pouvoir vous organiser et surtout décrocher vos stages le plus rapidement possible, nous vous transmettons les dates de vos futures **P**ériodes de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel (stages)

Période 1 : du lundi 7 octobre au vendredi 25 octobre 2024

1er Domaine Services Aux Personnes (SAP) : découverte de la Petite Enfance

Vous interviendrez dans des structures types crèches, écoles maternelles (pas possible en école primaire), RAM, MAM ou REP (Relais ou Maison Assistantes Maternelles ou Relais Petite Enfance), Multi accueil, etc.

- *Les élèves choisissant de réaliser leur stage en école maternelle (15 jours sur temps scolaire) devront compléter leur période de stage dans un centre de loisirs (1 semaine sur vacances)*

Objectifs : Réaliser des soins de nursing, préparer et/ou donner les repas, pratiquer des soins d'hygiène, de confort et de bien-être, aider aux activités de loisirs, manuelles, etc.

Période 2 : du lundi 16 juin au vendredi 4 juillet 2025

2ème Domaine SAP : autre public fragile : personnes âgées, en situation de handicap, personnes malades...

Objectifs : appliquer et compléter vos savoir-faire techniques tels que : veiller au cadre de vie comme participer aux tâches des services d'entretien des locaux, du linge et aux activités de restauration, participer à des activités de bien-être (animation ou autres).

Souvent, les élèves sont dans le service Restauration / Animation / Entretien des locaux de la structure.

Les objectifs de cette période ne comportent pas de soins d'hygiène (toilette), cependant, si la structure propose au jeune d'assister à la réalisation de soin et si et seulement si, le jeune se sent prêt à le faire, cela est possible.

Nous vous encourageons à débiter dès maintenant vos recherches et à préciser vos objectifs de stages aux structures dans vos lettres de motivation.

De plus, nous vous offrirons la possibilité, si vous le souhaitez, de réaliser une semaine supplémentaire sur une période de vacances (hors Noël), afin d'affiner votre projet d'orientation, découvrir une autre structure ou un autre domaine.

Nous vous joignons un document " demande de convention " qui sera à faire remplir par la structure. Ce document nous permettra d'établir une "convention" en 3 exemplaires à faire signer par la structure d'accueil. Aucune convention ne sera établie sans une validation de la coordonnatrice de la filière Bac Pro. Un exemplaire est conservé par la structure, un par le lycée et l'autre pour l'élève à conserver précieusement car elle atteste de vos expériences. Aucun stage ne doit être démarré sans signature de ce document par les 3 signataires, il est garant au même titre qu'un contrat de travail du fait que l'élève est couvert en cas d'accident.

Au plaisir de vous rencontrer à la rentrée, bonnes vacances.